

Personnel/Confidentiel

Commune de Romont

A l'att. du Conseil communal

*Lecture des résultats et analyse synthétique de la
mise à jour de la planification financière de la
commune de*

Romont

Période 2015 à 2024

Lausanne, le 3 novembre 2020

Contenu

Introduction	3
Lecture du tableau de bord	4
<i>Situation générale</i>	4
<i>La marge de manœuvre</i>	6
<i>Indicateurs de gestion</i>	7
Analyse synthétique du tableau de bord	10
Annexes	13
Détail de l'épuration des comptes de fonctionnement	13
Détail des recettes fiscales rétrospectives et planifiées	13
Compte de fonctionnement	14
<i>Dépenses</i>	14
<i>Recettes</i>	15

Introduction

Le présent document livre le tableau de bord de la mise à jour de la planification pour la période 2015 à 2024.

Une première partie, intitulée "**Lecture du tableau de bord**", décrit l'ensemble des indicateurs du tableau de bord, afin de fournir au lecteur les éléments indispensables à leur interprétation.

Dans la seconde partie, une "**Analyse synthétique du tableau de bord**" est proposée, afin de mettre en évidence les dynamiques financières qui ont conduit aux résultats présentés.

En annexe, le lecteur pourra consulter tous les éléments utiles à la compréhension des chiffres de la présente planification. En premier lieu, figure le tableau de **l'épuration des comptes de fonctionnement** détaillant le passage des comptes de fonctionnement publiés par la commune, aux comptes épurés qui sont utilisés comme base pour la projection des cinq prochaines années. En second lieu, un tableau présente les **paramètres principaux de la planification financière** fixés et/ou validés par le Conseil communal lors de plusieurs séances de travail. Ces paramètres comprennent:

- L'évolution de la population et des contribuables ;
- La planification du coefficient fiscal communal ;
- L'évolution des recettes fiscales (IPP, IPM et Autres recettes fiscales).

Lecture du tableau de bord

Il existe des dizaines d'indicateurs qui peuvent être utilisés dans le cadre de l'évaluation des finances des collectivités publiques. Certains d'entre eux sont très pertinents et utiles à la gestion, alors que d'autres n'apportent pas véritablement d'éléments d'informations pertinentes. Nous considérerons le Tableau de bord comme un outil de gestion devant servir de support à la stratégie financière, donc destiné à l'exécutif et à l'administration de la collectivité. La gestion de la trésorerie n'est pas abordée ici. Dans cette optique, nous proposons de regrouper les indicateurs en trois parties, afin de structurer l'information de manière cohérente : les concepts de résultats, la marge de manœuvre et les indicateurs de gestion.

Situation générale

La Marge nette d'autofinancement (MNA), la Marge nette d'autofinancement avec les domaines autofinancés¹ (MNA DA) et le Cash-flow (CF) sont trois concepts de résultats différents qui permettent d'évaluer la santé financière d'une commune.

- **MNA** : il s'agit d'un concept de résultat qui reflète les moyens financiers à disposition de la commune. Dans le cadre de la planification financière, la MNA est un instrument de prévision des moyens financiers à disposition pour les années futures, qui peuvent être utilisés sous forme de baisse d'impôts, de financement de nouveaux investissements, de remboursements supplémentaires d'emprunts ou encore de financements de politiques redistributives ou sociales.

Elle s'établit à partir des comptes de fonctionnement épurés, afin de travailler en termes de dépenses et de recettes et non en termes de charges et de produits.

Les amortissements comptables obligatoires (réguliers) sont les seules écritures comptables prises en compte dans le calcul de la MNA, qui suppose que les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers (remboursement de la dette). Les sommes allouées à ces remboursements ne sont donc plus disponibles pour un autre usage.

Les domaines autofinancés ne sont pas pris en considération dans la MNA.

- **MNA DA** : il s'agit de la MNA, présentée ci-dessus, à laquelle sont ajoutés les résultats des comptes autofinancés, après épuration.
- **CF** : à l'image de la MNA, le Cash-flow est également un concept de résultat. Son calcul suppose les mêmes principes que pour la MNA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats. L'hypothèse selon laquelle les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers est abandonnée.

¹ Le principe d'équilibre est connu, en pratique, sous le nom de l'utilisateur-payeur. La Loi fédérale du 07.10.1983 sur la protection de l'environnement (LPE) parle, quant à elle, de principe de causalité.

Le CF prend en compte les soldes des domaines autofinancés. Il se calcule donc à partir de la MNA DA.

$$\begin{aligned} \text{MNA} &= \text{Recettes} - \text{Dépenses} \\ \text{MNA DA} &= \text{MNA} + \text{Soldes des domaines autofinancés} \\ \text{CF} &= \text{MNA DA} + \text{Amortissements comptables obligatoires (y.c. ceux des domaines autofinancés)} \end{aligned}$$

Nous souhaitons apporter quelques précisions sur l'utilisation du Cash-flow comme indicateur de résultat.

Comme nous l'avons expliqué, le calcul du CF est similaire à celui de la MNA ou la MNA DA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats. Les moyens financiers à disposition doivent donc être attribués aux remboursements des emprunts, diminuant ainsi les besoins totaux de liquidités de la collectivité. Cependant, contrairement à la MNA ou la MNA DA, le CF ne peut pas être utilisé sous forme de baisse d'impôts ou de financements de politiques redistributives ou sociales. Il ne s'agit pas de permettre une reprise des amortissements comptables, afin de financer d'autres politiques ou projets. C'est une différence primordiale à comprendre.

En effet, en tenant compte des amortissements comptables, la MNA prend en considération le véritable coût des investissements qui est ainsi introduit dans le compte de fonctionnement. L'investissement financé par emprunt - ou non - a un coût d'utilisation : le coût net d'acquisition, ainsi que le coût des intérêts passifs relatifs à l'emprunt contracté. L'amortissement comptable ne fait que répartir ce coût net d'acquisition dans le temps.

Par exemple, pour un investissement d'une durée de vie de dix ans, les contribuables ou les utilisateurs, « paieront » chaque année, à travers l'impôt ou une taxe, un dixième du montant de l'investissement, ainsi que son coût de financement (les intérêts passifs). Ceci est vrai pour autant que la collectivité mette en place une politique d'amortissements appropriée, à savoir un amortissement linéaire sur la durée de vie, et que la valeur prise en compte provienne de la valeur historique de l'investissement. Toutefois, dans cet exemple, l'emprunt réalisé auprès d'un institut financier peut être sans amortissement financier, à savoir remboursable à terme. Par conséquent, l'amortissement comptable constitue bien le lien organique entre le fonctionnement (qui relate l'utilisation du bien) et son état au bilan (qui relate son usure). Sous un angle purement financier, l'amortissement comptable ne constitue pas un décaissement. En détermination de la MNA, la charge est transformée en dépense mais n'est pas effective. L'argent est alors « mis de côté ». En procédant de la sorte, les sommes allouées ne sont plus disponibles pour un autre usage et, à la fin de la durée de vie de l'investissement, la collectivité possédera les moyens financiers pour rembourser son emprunt.

Mais aucune collectivité ne conservera des millions de CHF sur son compte en banque, afin d'anticiper les remboursements futurs. La gestion d'une collectivité passe également par une saine gestion de sa

trésorerie qui doit se faire de manière globale. Et de ce point de vue, il est souvent beaucoup plus avantageux de grouper les emprunts, afin de bénéficier de meilleures conditions bancaires, et de les rembourser à terme (ceci dépend naturellement des taux d'intérêt du marché). Pour ces différentes raisons, il est nécessaire de pouvoir également travailler à partir du CF en gérant l'échéancier des emprunts et des remboursements. Après remboursement des emprunts en cours, tout solde positif de trésorerie peut être employé au financement de nouveaux investissements - à durée de vie équivalente. Mais nous le rappelons, **le Cash-flow ne doit pas être utilisé comme un indicateur de gestion pour sonder la santé du compte de fonctionnement d'une collectivité, car il ignore le coût du renouvellement du capital de production.**

La marge de manœuvre

La marge de manœuvre d'une collectivité peut être analysée sous différents angles, par exemple en relation avec les législations en vigueur, ses responsabilités imposées par le canton ou la Confédération, son implication dans des collaborations intercommunales, etc. Dans cette partie, c'est uniquement la marge de manœuvre financière qui retiendra notre attention. La MNA, la capacité d'autofinancement et le degré d'autonomie permettent également d'apprécier cette liberté d'action. Ces deux derniers indicateurs seront abordés plus loin dans cette présentation. L'évaluation de la marge de manœuvre passe également par la détermination du coefficient fiscal d'équilibre, par l'évolution de la capacité d'endettement et par l'écart à la capacité d'endettement.

La comparaison entre le **coefficient fiscal** (personnes physiques (PP) et/ou personnes morales (PM)) **d'équilibre** du compte de fonctionnement et le coefficient fiscal effectif permet de tester la pérennité de la gestion financière dans la mesure où un coefficient d'équilibre évalué au-dessus du coefficient effectif signifie que la collectivité voit sa marge de manœuvre financière diminuer progressivement. A moyen terme, le manque de moyens financiers doit être compensé par le prélèvement de ressources dans d'autres domaines ou par la mise en place de certaines pratiques comptables comme la diminution des amortissements comptables, l'utilisation de taxes mises en place dans des domaines soumis au principe d'équivalence (vases communicants), la diminution comptable de la fortune, etc.

L'évolution de la capacité économique d'endettement permet de montrer dans quelle mesure les moyens financiers à disposition de la collectivité pour supporter le service de la dette (intérêts et remboursements), ont évolué dans le passé. Par contre, **l'écart à la capacité économique d'endettement** présente le potentiel encore non exploité, pour les années à venir, des moyens financiers qui pourront être mis à disposition, si nécessaire, afin de supporter le service de la dette.

Indicateurs de gestion

Cette partie regroupe des indicateurs, non combinés entre eux, dont l'interprétation concerne exclusivement la gestion des finances publiques. Comme nous l'avons mentionné, il en existe beaucoup, principalement sous forme de ratios. Avec ces indicateurs, il est possible de résumer la quantité d'informations fournies par l'analyse des années passées et par la planification financière des années à venir, afin de proposer une lecture simplifiée de la situation. Selon notre expérience, une quantité trop élevée d'indicateurs ne permet plus de synthétiser l'information nécessaire à la gestion financière et il devient difficile de pondérer l'importance relative à chacun d'entre eux. C'est pourquoi, nous préconisons l'utilisation de trois indicateurs qui nous semblent essentiels et suffisants pour la conduite financière d'une collectivité publique. Les autorités politiques peuvent choisir d'en présenter d'autres. Cependant, nous conseillons la modération dans ce domaine. Nous avons donc choisi de retenir les indicateurs suivants : Poids de la dette, Effacement de la dette, et enfin, Capacité d'autofinancement du fonctionnement.

Le **Poids de la dette** est un indicateur (ratio) qui détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, si toutes les recettes fiscales y étaient affectées (dette nette / recettes fiscales). Ce ratio n'informe pas sur la gestion de la dette, mais montre le poids de l'endettement dans les finances de la collectivité. En effet, un endettement qui augmente n'est pas nécessairement signe de mauvaise santé financière. Cette évolution doit être mise en perspective avec l'évolution d'un autre élément financier, les recettes fiscales qui permettront de supporter cet endettement. Si le ratio augmente (à moyen terme), cela signifie que l'endettement s'alourdit. S'il n'existe pas de véritables normes de référence en la matière, il est généralement admis qu'un nombre d'années supérieures à 2.5 est signe d'un endettement conséquent.

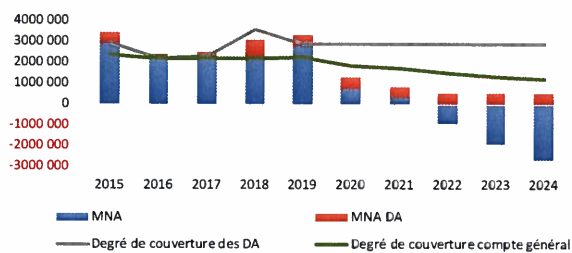
L'**Effacement de la dette** est un indicateur (ratio) (dette nette / Cash-flow) qui indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'ensemble des dettes de la collectivité, si la totalité du Cash-flow y était consacrée. Il s'agit également d'une mesure du poids de la dette dans les finances de la collectivité. De plus, ce ratio permet de relever une partie des risques liés à l'endettement, notamment en termes de surendettement (Cash-flow négatif à moyen terme). Il est généralement admis qu'une durée de remboursement d'environ 25 ans est adéquate pour une collectivité publique. Si la valeur du ratio est négative, cela signifie que le CF est négatif et que la commune devrait déjà emprunter et/ou prélever dans des réserves effectives (compte bancaire), afin de financer le compte de fonctionnement. Construit en fonction du CF, cet indicateur peut fluctuer d'une année à l'autre.

Enfin, la **Capacité d'autofinancement** (MNA / recettes totales) détermine la part des recettes totales disponibles pour financer directement des investissements. Comme nous l'avons mentionné, ce ratio permet également d'apprécier la marge de manœuvre financière. Si le résultat est négatif, cela traduit une situation financière mauvaise, puisque la collectivité n'est pas en mesure d'amortir ses investissements, voire de disposer des moyens financiers nécessaires à l'équilibre du compte de fonctionnement. Entre 0 et 10%, la capacité d'autofinancement est considérée comme faible. Au-delà de 10%, la collectivité possède une bonne capacité d'autofinancement.

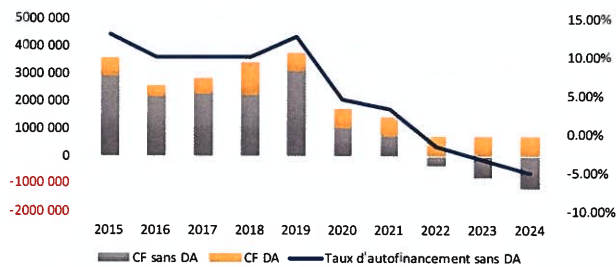
INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Analyse économique	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes	22 494 785	21 823 117	22 233 053	22 480 425	24 337 102	22 724 162	22 889 627	22 438 729	22 662 327	22 890 556
Dépenses y.c. amort obl.	19 602 022	19 661 802	20 022 181	20 307 520	21 558 194	21 996 387	22 599 343	23 380 704	24 557 283	25 554 173
MNA	2 892 764	2 161 315	2 210 871	2 172 905	2 778 908	727 775	290 284	-941 975	-1 894 956	-2 663 618
Service des eaux	416 362	212 678	341 119	654 370	631 834	631 834	631 834	631 834	631 834	631 834
Epuration	84 119	9 747	-69 462	246 249	-118 959	-118 959	-118 959	-118 959	-118 959	-118 959
Ordures ménagères	27 159	7 194	27 685	5 977	14 064	14 064	14 064	14 064	14 064	14 064
Solde DA	527 639	229 619	299 342	906 595	526 939	526 939	526 939	526 939	526 939	526 939
MNA après DA	3 420 403	2 390 934	2 510 213	3 079 501	3 305 846	1 254 714	817 222	-415 036	-1 368 017	-2 136 679
Amortissements	135 734	149 328	312 734	291 933	453 918	453 918	600 668	745 864	1 280 864	1 657 531
Cash-flow	3 556 137	2 540 262	2 822 947	3 371 434	3 759 764	1 708 632	1 417 890	330 828	-87 153	-479 148
Recettes investissement	123 786	1 843 587	1 147 697	2 085 446	718 045	0	410 000	100 000	100 000	1 700 000
Dépenses investissement	-6 758 481	-5 339 046	-6 008 500	-4 728 471	-3 892 138	-5 705 000	-14 168 923	-17 550 000	-20 804 858	-3 790 000
Remboursement prêt									6 845 000	
Solde financier	-3 078 558	-955 197	-2 037 855	728 409	585 672	-3 996 368	-12 341 032	-17 119 172	-13 947 011	-2 569 148
Endettement net	7 528 165	7 759 329	8 696 245	8 098 320	7 968 639	18 705 007	31 046 039	48 165 212	62 112 223	64 681 371

Evolution MNA et degré de couverture des charges par les recettes



CF et taux d'autofinancement



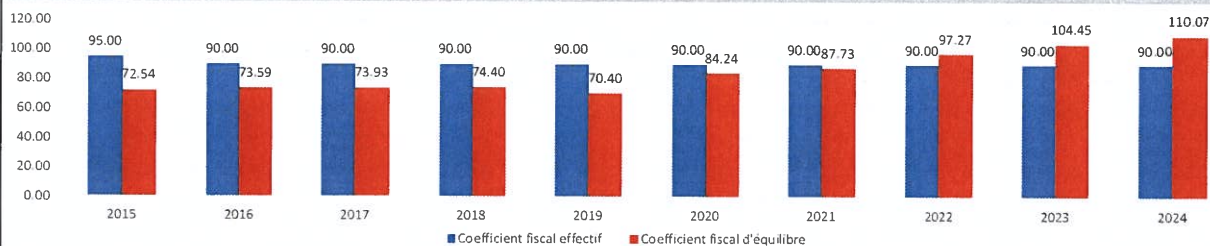
DEMOGRAPHIE

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Habitants	5 237	5 216	5 290	5 283	5 400	5 500	5 550	5 650	5 800	5 850
Contribuables	2 903	2 990	3 128	3 115	3 148	3 207	3 237	3 296	3 384	3 414

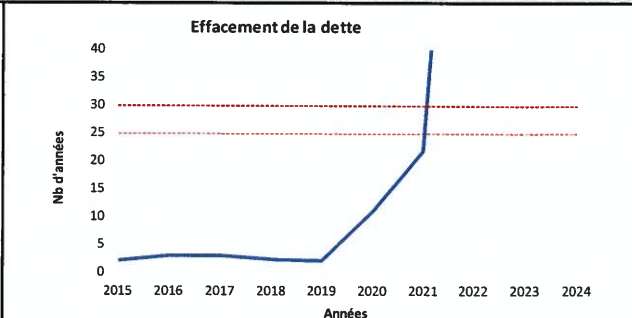
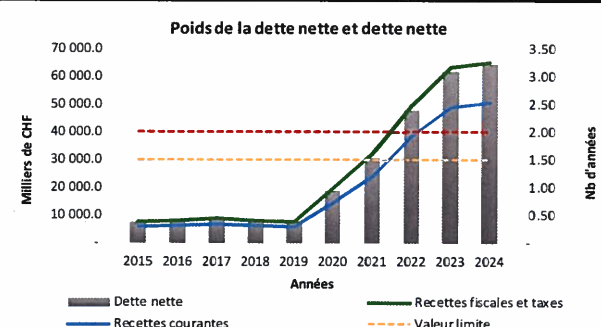
FISCALITE

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
IPP	9 936 797	9 444 097	9 803 535	10 536 934	10 642 303	10 748 726	10 856 213	10 964 775	11 074 423	11 185 167
VPIC IPP	104 598	104 934	108 928	117 077	118 248	119 430	120 625	121 831	123 049	124 280
VPIC/C	36	35	35	38	38	37	37	37	36	36
IPM	2 300 213	2 408 753	2 575 856	1 997 782	2 115 000	630 000	660 240	691 954	725 215	760 099
VPIC IPM	24 213	26 764	28 621	22 198	23 500	7 000	7 336	7 688	8 058	8 446

MARGE DE MANOEUVRE



INDICATEURS DE GESTION



INDICATEURS PAR HABITANT

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	3 743	3 770	3 785	3 844	3 992	3 999	4 072	4 138	4 234	4 368
MNA (y compris DA)	653	458	475	583	612	228	147	-73	-236	-365
Endettement net	1 437	1 488	1 644	1 533	1 476	3 401	5 594	8 525	10 709	11 057
Recettes fiscales	3 239	3 146	3 229	3 230	3 469	2 977	2 989	2 975	2 936	2 950
Charges liées nettes	1 826	1 825	1 942	1 873	1 975	1 829	1 871	2 007	2 005	2 039
Recettes DA	476	455	476	585	478	469	465	457	445	441

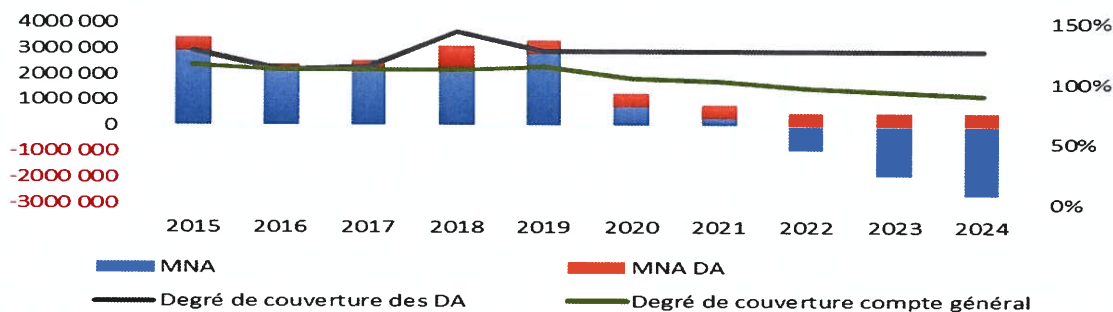
Analyse synthétique du tableau de bord

L'évolution des comptes rétrospectifs épurés dévoile une MNA substantiellement positive, avec une valeur maximum de CHF 2'892'764 lors de l'année 2015. Les MNA des années 2015 et 2019 sont particulièrement élevées pour les raisons suivantes:

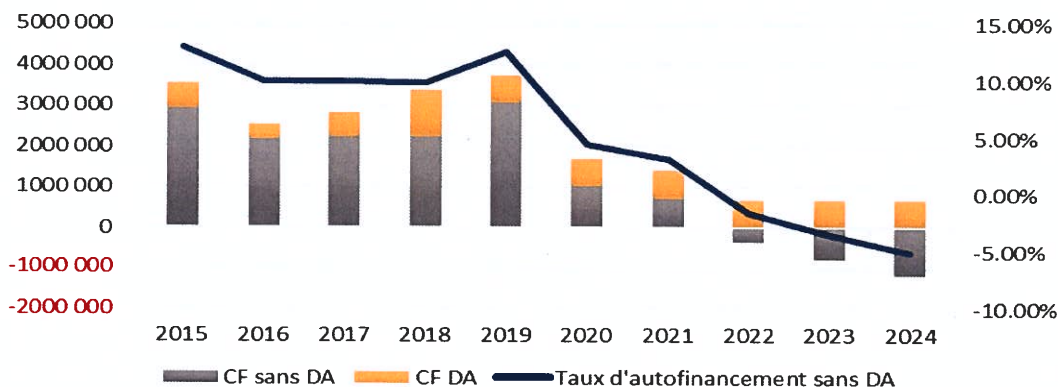
- 2015: Contributions immobilières, rattrapage de deux années de taxation
- 2019: Impôt sur le revenu et la fortune, droits de mutations

Ces éléments extraordinaires ne sont pas pris en compte dans le calcul de la tendance d'évolution de la base fiscale. Au cours des années planifiées, l'excédent se résorbe et la MNA devient progressivement négative avec l'engagement des dépenses d'investissement planifiées de la commune, l'augmentation des charges liées au niveau du district ainsi que la réduction des recettes fiscales en lien avec les personnes morales dès 2020 et l'augmentation des frais de péréquation dès 2019.

Evolution MNA et degré de couverture des charges par les recettes



CF et taux d'autofinancement



Ainsi, la planification des années 2020 à 2024 se caractérise par un plan d'investissement augmenté au maximum à un total de 59.708 MCHF (le plan présenté en 2019 était de 15.876 MCHF), dont les charges financières (durée d'amortissement selon MCH2 et taux d'intérêt moyen projeté de 1 %) ont une incidence importante sur le reste de la planification.

Il est important de mentionner que la totalité des charges financières (intérêts + amortissements) liées au plan d'investissement n'est visible que l'année suivante. C'est pourquoi, lorsque l'investissement se déroule sur plusieurs années, nous avons systématiquement reporté les frais d'amortissement l'année suivante afin de montrer l'impact des frais financiers sur les compte de fonctionnement.

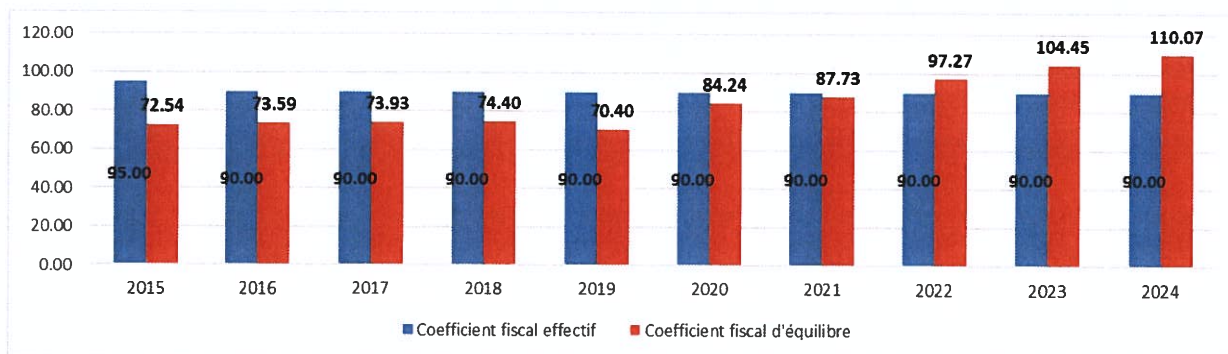
La population est, quant à elle, planifiée avec une augmentation de 450 habitants à l'horizon 2024. Ceci permet de planifier un élargissement de la base fiscale ayant un effet positif sur la planification des recettes fiscales. Toutefois, l'augmentation de la population a également des répercussions à la hausse sur les dépenses planifiées, en raison du fait que la participation des communes à certaines charges cantonales ou du district sont calculées en fonction de la population.

Il s'agit également de prendre en compte l'augmentation importante des charges de districts (homes, CO, etc.) ainsi que les impacts de la réforme fiscale des entreprises (RFFA). En l'état, l'impact de la RFFA a été estimé sur la base des données communiquées par le canton, qui estime, pour Romont, une baisse de l'impôt sur le bénéfice de 60.6%, et d'une réduction de l'impôt sur le capital de 85.6%. Nous avons estimé la baisse des recettes fiscales des personnes morales à un montant de 1'270'000 CHF, par rapport au budget 2019. Bien que difficile à estimer actuellement, l'impact du COVID-19 sur les recettes fiscales a également été pris en compte. Dans le cadre des personnes physiques par une réduction de l'augmentation des recettes fiscales et dans le cadre des personnes morales par un maintien relativement bas des recettes fiscales suite à l'impact RFFA.

Les résultats de la planification présentent une tendance plus positive que précédemment. Les changements de la péréquation, de la réforme fiscale et l'augmentation des charges liées ont un impact important sur la MNA projetée.

Ainsi, la MNA projetée deviendrait très légèrement négative dès 2022. Une dynamique négative se poursuivrait, au vu des éléments présentés précédemment.

Etant donné la MNA négative planifiée à partir de 2022, la commune ne dispose pas de marge de manœuvre en terme d'abaissement du coefficient fiscal à partir de cette date. En revanche, si la commune souhaite ramener ses finances à l'équilibre par le seul biais des recettes fiscales, alors une augmentation de 20 points d'impôt serait nécessaire en 2024, sous les hypothèses qui ont été retenues dans cette analyse.



En conclusion, les résultats de la planification financière présentés dans le présent document expriment la tendance de l'évolution des finances de la commune pour les cinq prochaines années, sous les hypothèses fixées par le Conseil communal. Sur cette base, le Conseil communal pourra prendre des décisions qui modifieront ces hypothèses et qui, conjuguées aux éléments externes, impacteront le cours actuel des tendances. Afin de suivre cette évolution, la commune a la possibilité de mettre à jour régulièrement sa planification financière, lui permettant ainsi de reconsidérer les tendances en fonction de ses décisions et des paramètres extérieurs qui influent sur ses ressources et ses besoins. Une des conclusions essentielles de cette mise à jour est de constater que les tendances planifiées l'année dernière se maintiennent, bien que le coefficient fiscal d'équilibre estimé soit inférieur à ce qui avait été projeté l'année dernière. Ce constat devrait permettre à la commune de prendre suffisamment tôt les mesures nécessaires au maintien de son équilibre financier.

Nous remercions toutes les personnes nous ayant permis d'obtenir les données et les informations nécessaires à la réalisation de la planification financière, et en particulier M. Gabriel Gilliéron. La soussignée de droite se tient volontiers à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter au sujet de cette analyse.

BDO SA

p.o.

Yvan Haymoz

Catherine Beaud

Annexes

Détail de l'épuration des comptes de fonctionnement

Fonctionnement		2015		2016		2017		2018		2019	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Comptes de fonctionnement	30 013 446	30 252 849	24 050 718	26 140 724	25 597 775	25 732 844	28 681 880	28 740 489	28 280 777	30 045 450
Opérations comptables	Opérations sur les réserves	2 030 337	2 385 614	76 991	160 544	192 180	73 486	61 197	106 662	656 434	397 803
	Imputations internes	680 985	725 985	367 759	412 759	655 555	690 555	1 211 779	1 231 779	211 541	231 541
	Amortissements supplémentaires	5 734 508	0	1 799 574	0	2 508 214	0	3 915 878	0	3 801 820	0
	Amortissements du découvert du bilan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Données structurelles	Subventions redistribuées/à redistribuer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Gains comptables	0	0	0	1 519 500	0	1 078 650	0	2 082 400	0	446 060
	Charges et produits uniques	0	0	0	0	0	0	1 000 000	0	0	0
	Péréquation financière	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes fiscales	0	-2 153 231	0	149 408	0	861 886	0	252 879	0	-2 053 218
DA	Service des eaux	787 934	1 204 296	888 016	1 100 694	820 941	1 162 060	741 683	1 396 052	633 030	1 264 864
	Épuration	627 740	711 859	690 986	700 733	836 719	767 257	865 798	1 112 046	842 475	723 516
	Ordures ménagères	549 921	577 080	565 590	572 783	561 984	589 670	578 026	584 003	577 283	591 347
=	Comptes de fonctionnement épurés	19 602 022	22 494 785	19 661 802	21 823 117	20 022 181	22 233 053	20 307 520	22 480 425	21 558 194	24 337 102

Remarque: Le montant particulièrement haut concernant les recettes fiscales 2015 est dû à des rattrapages d'impôt des années 2013 et 2014 dont les montants étaient eux-mêmes extraordinairement élevés.

Détail des recettes fiscales rétrospectives et planifiées

Personnes physiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
IPP	9 936 797	9 444 097	9 803 535	10 536 934	10 642 303	10 748 726	10 856 213	10 964 775	11 074 423	11 185 167
VPIC (IPP)	104 598	104 934	108 928	117 077	118 248	119 430	120 625	121 831	123 049	124 280
VPIC/C (IPP)	36.03	35.10	34.82	37.58	37.56	37.24	37.27	36.97	36.36	36.41
Accroissement IPP	-	-4.96%	3.81%	7.48%	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%
Coefficient	95.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0

Personnes morales	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
IPM	2 300 213	2 408 753	2 575 856	1 997 782	2 115 000	630 000	660 240	691 954	725 215	760 099
VPIC	24 213	26 764	28 621	22 198	23 500	7 000	7 336	7 688	8 058	8 446
Accroissement IPM	-	4.72%	6.94%	-22.44%	5.87%	-70.21%	4.80%	4.80%	4.81%	4.81%
Coefficient	95.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0

Compte de fonctionnement

Dépenses

Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	2024
30. Charges du personnel	4 994 487	5 094 377	5 196 265	5 300 190	5 406 194	5 514 318
31. Biens, services et marchandises	3 133 898	3 180 907	3 228 620	3 277 050	3 326 205	3 376 098
32. Intérêts passifs	158 309	157 373	164 766	342 209	514 934	655 938
33. Amortissements	287 191	287 191	433 941	579 138	1 114 138	1 490 804
34. Contributions sans affectation	0	0	0	0	0	0
35. Remboursement/participation à des collectivités	10 825 829	11 096 475	11 373 887	11 658 234	11 949 690	12 248 432
36. Subventions accordées	2 158 479	2 180 064	2 201 865	2 223 883	2 246 122	2 268 584
Résultat	21 558 194	21 996 387	22 599 343	23 380 704	24 557 283	25 554 173

Recettes

Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	2024
40. Impôts	18 734 935	16 372 542	16 587 274	16 806 376	17 029 974	17 258 203
41. Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42. Revenus des biens	962 161	918 933	918 933	918 933	918 933	918 933
43. Contrib, émoluments taxes et ventes	2 099 068	2 548 141	2 548 141	2 548 141	2 548 141	2 548 141
44. Parts à des recettes sans affectation	1 102 051	627 528	627 528	627 528	627 528	627 528
45. Remboursements de collectivités publiques	161 885	1 039 267	990 000	320 000	320 000	320 000
46. Subventions acquises	1 277 001	1 217 750	1 217 750	1 217 750	1 217 750	1 217 750
Résultat	24 337 102	22 724 162	22 889 627	22 438 729	22 662 327	22 890 556